

Résolution présentée par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela

Thème Conflit et Sécurité Internationale

Concerne Narcotrafic mondial au départ de la Colombie

L'Assemblée Générale,

Alarmée par le trafic de stupéfiant actif touchant le monde entier en provenance de la Colombie et circulant à travers les frontières limitrophes au Venezuela,

Consternée par l'incidence du narcotrafic tuant des centaines de milliers d'usagers par année et mettant en danger la santé de la population à l'échelle globale,

Constatant la défaillance du système de sécurité jusqu'à maintenant en vigueur supervisant les déplacements entre les territoires et le manque de suivi sanitaire des individus,

Rappelant que la Colombie est le lieu d'origine de production et de transit des stupéfiants étant ensuite distribués en Europe, Asie et surtout aux Etats-Unis,

Décide d'établir un contrôle militaire renforcé de ses frontières naturelles et physiques avec la Colombie afin de diminuer de manière durable le passage des stupéfiants;

d'appeler à l'implication militaire mondiale dans le traçage international du narcotrafic pour y mettre un terme au plus proche de sa source;

d'instaurer un organisme international luttant contre l'addiction à la drogue visant à accompagner et traiter la dépendance en proposant un accès contrôlé à du matériel stérile et un suivi individualisé aboutissant au sevrage complet.